

Rapport d'enquête entomologique de  
primo-infestation d'*Aedes albopictus*

Détection par signalement citoyen n° 26-05-02243  
Commune de Cesson-Sévigné (35)

Juin 2026



# Sommaire

<b>1. Résumé .....</b>	<b>2</b>
<b>2. Compte rendu détaillé.....</b>	<b>3</b>
2.1 Déclenchement de l'enquête.....	3
2.2 Déroulement de l'enquête entomologique .....	3
2.3 Résultats de l'intervention de lutte antilarvaire .....	4
<b>3. Conclusion et recommandations .....</b>	<b>9</b>
<b>4. Annexes .....</b>	<b>9</b>

# 1. Résumé

<b>ORIGINE DE LA DÉTECTION</b>	Signalement citoyen n°26-05-02243, réalisé le 28/05/2026 et IDENTIFICATION CONFIRMÉE d'un imago d' <i>Aedes albopictus</i> le 29/05/2026. Commune de Cesson-Sévigné
<b>DATE DE L'ENQUÊTE DE PRIMO-INFESTATION</b>	09/06/2026 : réalisation de la prospection larvaire Du 09/06/2026 au 10/06/2026 : piégeage d'adultes
<b>RAYON D'INTERVENTION</b>	Rayon de 150 mètres autour du lieu de détection
<b>OPERATIONS RÉALISÉES</b>	<b>Prospection</b> : 26 parcelles privées visitées, 7 absents et 1 refus, prospection du domaine public <b>Piégeage</b> : 4 pièges BG-Pro® installés pendant environ 30h <b>Recherche des gîtes larvaires et traitement</b> : un total de <b>76</b> gîtes en eau recensés, dont 28 gîtes positifs en larves de moustiques communs ( <i>Culex pipiens</i> s.l.) <b>Traitement larvicide</b> au <i>Bti</i> de l'ensemble des gîtes en eau (productifs et en eau ne pouvant être vidés mécaniquement) <b>Neutralisation</b> des gîtes mobiles (vidange, rangement...) <b>Sensibilisation des habitants rencontrés</b> : diffusion de messages de prévention
<b>RÉSULTATS</b>	<b>Absence d'<i>Aedes albopictus</i> dans la zone des 150m autour du signalement</b>
<b>RECOMMANDATIONS PRINCIPALES</b>	<b>Former et mobiliser la mairie de Cesson-Sévigné</b> pour qu'elle s'engage dans la lutte contre <i>Aedes albopictus</i> et notamment dans la communication des messages de prévention (formation référent communaux). <b>Sensibiliser et mobiliser les habitants</b> de la commune pour qu'ils s'engagent dans la lutte contre <i>Aedes albopictus</i> et adoptent les bons gestes anti-larvaire dans leur jardin. <b>Mise en place d'une surveillance renforcée par pièges pondoirs.</b> <b>Intervention renforcée dans ce quartier au printemps 2027 (lutte de primo-infestation).</b>

## 2. Compte rendu détaillé

### 2.1 Déclenchement de l'enquête

Un signalement citoyen d'*Aedes albopictus* a été effectué le 28/05/2026 (figure 1). Le plaignant a été contacté le 29/05/2026 et a confirmé la capture de l'individu à Cesson-Sévigné.



FIGURE 1 : PHOTOS DU SPECIMEN SIGNALÉ À CESSON-SEVIGNE – MAI 2026

Altopictus a recommandé une enquête entomologique sur place par un agent, accompagné si possible par une personne de la commune.

Un courrier d'information (annexe 1) pour avertir la population de la zone de l'enquête à venir et des bons gestes à adopter contre le moustique tigre a été fourni à la mairie. Celle-ci a été en mesure de procéder à la distribution quelques jours avant la prospection ce qui a augmenté les chances de visites chez les habitants.

### 2.2 Déroulement de l'enquête entomologique

L'enquête entomologique a été réalisée par un agent d'Altopictus le 09 juin 2026 sur un rayon de 150 mètres autour du signalement citoyen. Le responsable du service environnement de la mairie de Cesson-Sévigné a accompagné l'agent d'Altopictus pendant une partie de la matinée.

L'objectif de la prospection étant l'élimination du moustique tigre, le protocole cible l'ensemble des gîtes larvaires présents sur le périmètre :

- Neutralisation des gîtes mobiles (vidange, rangement, etc.),
- Traitement des gîtes « de structures » (regards de descente de gouttière) au larvicide (*Bti*).

Les gîtes positifs en larves de moustiques ont été vidés ou traités au *Bti* en fonction de leur configuration. L'identification des larves a pu être effectuée sur le terrain par l'agent d'Altopictus.

Quatre pièges à adultes de type BG-Pro® (figure 2) avec attractants (BG-Mozzibait® + BG-CO2 generator®) ont été installés dans la zone afin de compléter la prospection et d'évaluer la présence d'imagos. Ils ont tous été actifs pendant environ 30h, du 9 juin vers 8h30 jusqu'au 10 juin vers 15h00 (carte 1).



FIGURE 2 : EMPLACEMENT DES QUATRE PIEGES A ADULTES BG-PRO®, ENQUETE DE PRIMO INFESTATION CESSON-SEVIGNE

Des messages de prévention généralistes (recours au site [signalment-moustique.fr](http://signalment-moustique.fr), élimination ou vidange des récipients qui conservent de l'eau une semaine ou plus) et personnalisés (moyens adaptés pour agir au mieux sur leur propriété) ont été transmis à tous les habitants rencontrés au cours de l'enquête.

Les habitants étaient invités à répondre à un questionnaire de 5 questions, avec 3 questions sur le ressenti de la gêne (MIEULET ET CLAEYS 2016 « (IN)ACCEPTABILITES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SANITAIRES : DILEMMES AUTOUR DE LA DEMOUSTICATION DU LITTORAL MEDITERRANEEN FRANÇAIS », VERITGO, 16 (1)) et 2 questions sur la mobilisation sociale (tableau 1).

## 2.3 Résultats de l'intervention de lutte antilarvaire

Au total, **26 jardins ont pu être visités** en une journée de porte-à-porte. Sept habitants étaient absents, et un habitant a refusé la prospection (carte 1).

Dans les jardins visités ont été recensés (carte 2) :

- **76 gîtes en eau** au total. Plus de 20% de ces gîtes sont des bacs de récupération d'eau de pluie ; ces derniers sont les gîtes qui abritent principalement le moustique tigre au début de sa colonisation sur une nouvelle commune. L'installation de moustiquaires sur ces stocks d'eau a été recommandée. Des gîtes

potentiels ont également été observés (pots vides non retournés et non abrités, pieds de parasol, bassines, déchets, etc.) et les habitants ont été sensibilisés à ce sujet.

- **28 gîtes productifs** en larves de moustiques communs (figure 3). Les larves observées étaient des larves de *Culex s.p.*, une espèce anthropophile. Lutter contre les gîtes potentiels du moustique tigre permet de lutter contre des espèces de moustiques communs qui restent des nuisibles pour les habitants.



**FIGURE 3 : EXEMPLE DE GITES LARVAIRES DE MOUSTIQUES COMMUNS : UN RECUPERATEUR D'EAU, AMAS DE PETITS RECIPIENTS, SEAUX ET BASSINES – CESSON -SEVIGNE, JUIN 2026**

Les **zones de végétation favorables** au repos du moustique tigre ont également été prospectées dans les jardins. **Aucun moustique tigre n'a été observé dans la zone des 150 mètres.**

**Aucun adulte *Aedes albopictus* n'a été capturé** par les piège installé dans la zone des 150 mètres autour du signalement citoyen. Des moustiques adultes *Culex s.p.* ont en revanche été identifiés dans les quatre pièges installés.

### Zone d'intervention

- Rayon de 150m autour du lieu de détection
- Rayon de 300m autour du lieu de détection

### Parcelles

- Parcelle prospectée
- Absence ponctuelle de l'habitant
- Refus de l'habitant

### Type de piège

- BG-Mosquitaire
- BG-Pro/BG-Sentinel
- Piège pondoir

### Résultat de piège

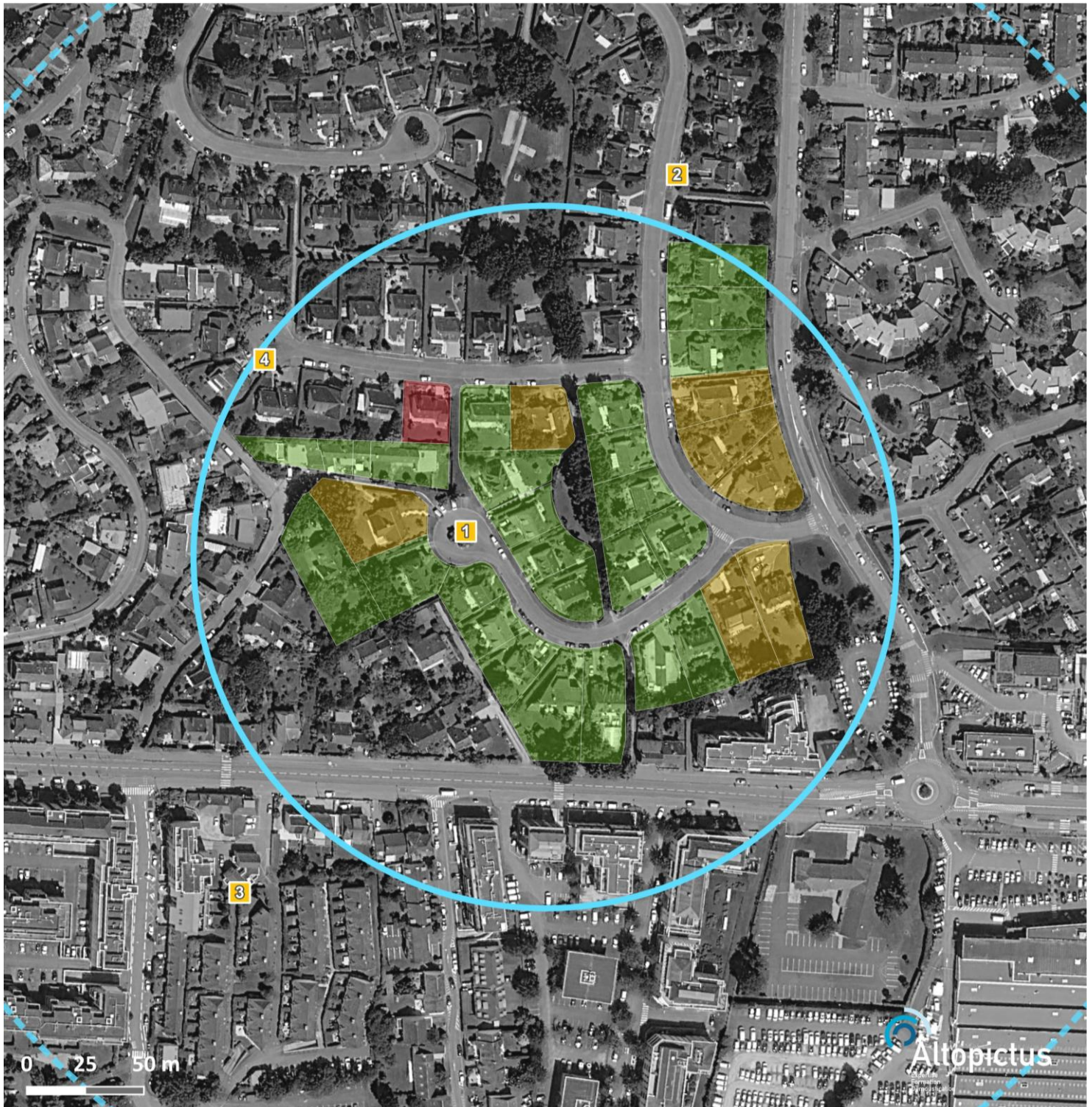
- Piège négatif
- Positif Ae. albopictus
- Positif autres espèces
- Absence de données

### Gîte larvaire et traitement

- Larves Aedes albopictus
- Larves d'autres espèces de moustiques
- BTI
- Moustifilm
- Vidange
- Suppression



### Observation et capture d'imagos

- Observation
- Capture sur homme
- Aspiration
- Signalement citoyen

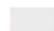







CARTE 1 : DETAIL DES PROSPECTIONS ET GITES LARVAIRES, CESSON-SEVIGNE LE 9 JUIN 2026



### Zone d'intervention

-  Rayon de 150m autour du lieu de détection
-  Rayon de 300m autour du lieu de détection

### Parcelles par quantité de gîtes traités

-  Aucun gîte larvaire [6]
-  1 à 5 gîtes larvaires traités [16]
-  6 à 10 gîtes larvaires traités [3]
-  11 à 15 gîtes larvaires traités [1]
-  Plus de 15 gîtes larvaires traités [0]
-  Refus ou absence de l'habitant [8]

### Observation de larves de moustiques

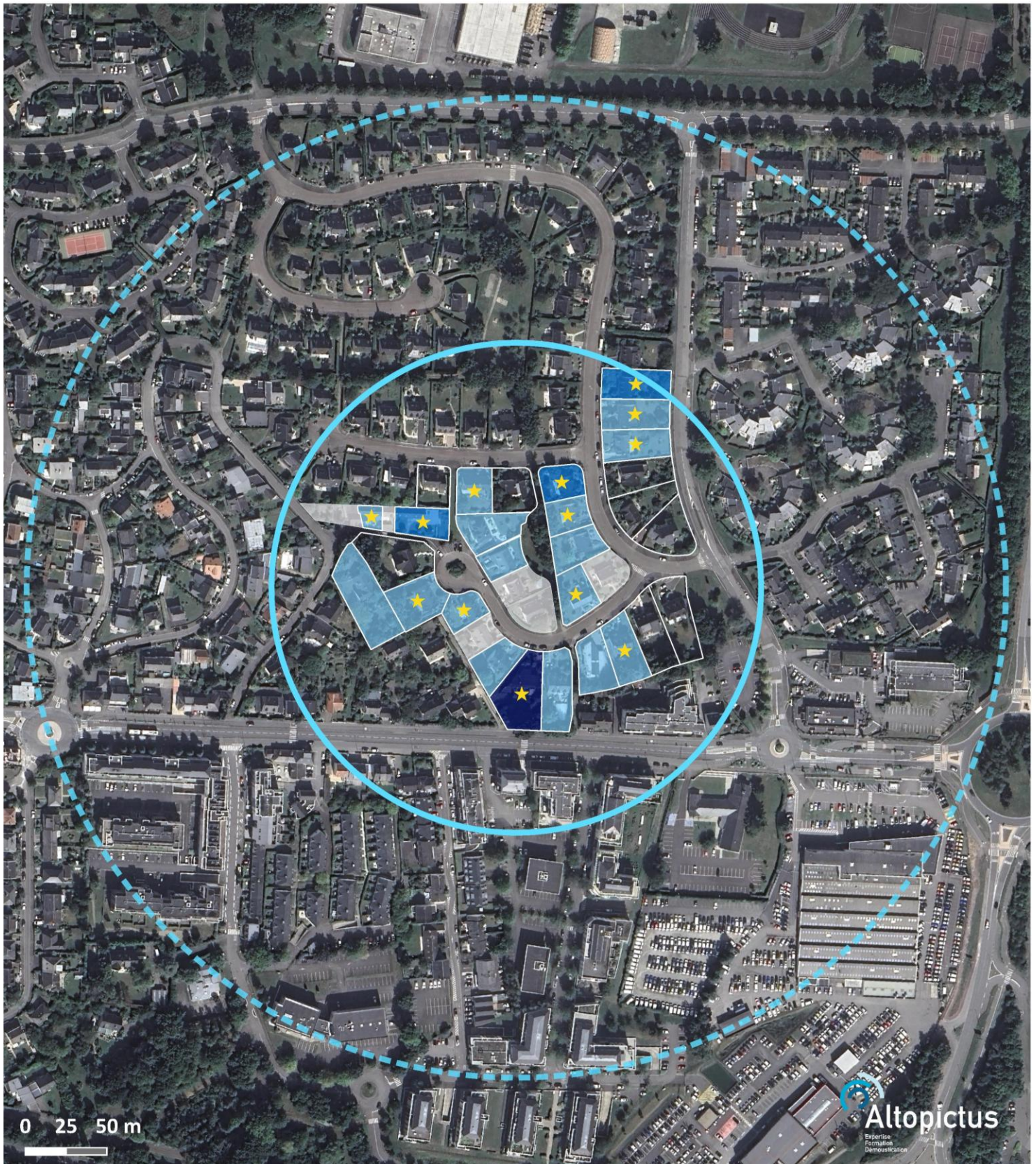
-  Gîte avec larves *Aedes albopictus*
-  Présence d'autres espèces de moustiques

### Observation et capture d'imagos *Ae. albopictus*

-  Observation
-  Aspiration
-  Capture sur homme
-  Signalement citoyen

Nombre de gîtes en eau : 76

Nombre de gîtes pris en charge : 73



CARTE 2 : GITES LARVAIRES TRAITES PAR PARCELLES VISITEES, CESSON-SEVIGNE LE 9 JUIN 2026

Vingt-deux personnes ont répondu au questionnaire lors du porte-à-porte (table 1). La totalité des pourcentages ne prend en compte que les réponses reçues (incluant les personnes répondant ne pas savoir).

TABLE 1. QUESTIONNAIRE ET REPONSES DES HABITANTS DE CESSON-SEVIGNE, JUIN 2026

Question	Réponse	Effectif	Distribution (%)
Sur une échelle de 0 à 10, comment évaluez-vous la gêne ou la nuisance liées aux moustiques quand vous êtes à l'extérieur de chez vous (c'est-à-dire dans votre jardin ou sur votre terrasse) ? 0 signifie qu'ils ne vous gênent pas du tout, 10 qu'ils vous gênent énormément.	0	13	59
	1	1	5
	2	1	5
	3	0	0
	4	1	5
	5	0	0
	6	2	9
	7	0	0
	8	3	14
	9	1	5
	10	0	0
	Ne sait pas	0	0
	Pas de réponse	-	-
Sur une échelle de 0 à 10, comment évaluez-vous la gêne ou la nuisance liées aux moustiques quand vous êtes chez vous (c'est-à-dire à l'intérieur de votre domicile) ? 0 signifie qu'ils ne vous gênent pas du tout, 10 qu'ils vous gênent énormément.	0	10	45
	1	5	23
	2	2	9
	3	0	0
	4	0	0
	5	1	5
	6	1	5
	7	0	0
	8	2	9
	9	1	5
	10	0	0
	Ne sait pas	0	0
	Pas de réponse	-	-
Comparée aux années précédentes, vous diriez que la gêne a augmenté, diminué ou qu'elle n'a pas changé ?	Diminution	4	18
	Identique	15	68
	Augmentation	2	9
	Ne sait pas	1	5
	Pas de réponse	-	-
Avez-vous lu le courrier d'information de la mairie sur notre intervention ?	Oui	19	86
	Non	3	14
	Ne sait pas	0	0
	Pas de réponse	-	-
Depuis la réception du courrier d'information, avez-vous agi contre les récipients en eau sur votre propriété (les vider, les ranger ou les supprimer) ?	Oui	11	50
	Non	10	45
	Ne sait pas	1	5
	Pas de réponse	-	-

Le questionnaire a permis d'évaluer le ressenti de la gêne liée aux moustiques :

- **74% des répondants ont déclaré ne pas avoir ou avoir été peu gênés par la présence de moustique lorsqu'ils étaient à l'extérieur (niveau de nuisance égal ou inférieur à 4)**, ce qui correspond à la situation attendue dans un quartier non colonisé (ou depuis moins de 2 ans) par le moustique tigre (rappel, le moustique tigre est une espèce exophile, d'extérieur) ;
- **68% des habitants considèrent que la gêne liée aux moustiques n'a pas changé** en 2026 par rapport aux années précédentes. 18% des habitants ont constaté une baisse de nuisance tandis que **9% des habitants**

**estiment qu'elle a augmenté** ; ces résultats illustrent les différences de ressenti de la nuisance causée par les moustiques en général au sein d'une population ;

- **50% des habitants déclarent avoir agi sur leur terrain.** Le courrier d'information est un excellent outil pour faciliter l'intervention des agents et permet la mobilisation et la sensibilisation d'une partie de la communauté en vue d'appliquer les bons gestes anti-larvaires.

## 3. Conclusion et recommandations

**L'enquête entomologique n'a pas révélé la présence de moustique tigre sur la zone des 150 mètres autour du signalement citoyen initial**, que ce soit sous forme larvaire ou adulte.

Un **traitement larvicide** pendant l'enquête a été effectué dans les gîtes en eau non vidangeable afin **d'empêcher l'implantation du moustique tigre au cours des 4 prochaines semaines.**

Selon l'annexe 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, une commune est désormais considérée comme colonisée si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

- des œufs sont observés sur 3 relevés successifs d'un piège pondoir ;
- la prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif ;
- la distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs est supérieure à 500 mètres.

Aucun de ces critères n'étant remplis, **la commune de Cesson-Sévigné n'est donc pas considérée comme colonisée par le moustique tigre.** L'utilisation du site **signalement-moustique.fr**, recommandée aux habitants lors de l'intervention, permettra de suivre l'évolution de la situation entomologique sur ce quartier.

**La recommandation principale est de communiquer activement à l'échelle du quartier sur la suppression des gîtes larvaires afin d'éviter une future implantation de l'espèce. Nous conseillons à la municipalité de continuer les actions larvicides et de sensibilisation** chez les personnes absentes au cours de la prospection.

Une **opération de lutte de primo infestation** pourrait également être menée au printemps prochain. Ces opérations ont l'avantage, par leur précocité dans la saison, d'avoir un fort impact sur la population de moustique en été car elle s'attaque à la toute première génération de larves de l'année.

Une réunion publique ainsi qu'une **formation** à destination de la municipalité sont également conseillées afin de mobiliser les agents et les habitants dans la lutte contre le moustique tigre.

## 4. Annexes

Lettre d'information distribuée par la mairie avant l'intervention.

Cesson-Sévigné, le 3 juin 2026

Suivi du dossier / Expéditeur :  
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES  
GUILLEMIN Cédric  
Tél : 02 99 83 52 00  
Services-techniques@ville-cesson-sevigne.fr  
Réf. : CR /CG 26 56  
Via : 

Objet : Enquête entomologique pour la surveillance du moustique tigre – Cesson-Sévigné

Madame, Monsieur,

À la suite d'une détection de moustique tigre dans votre quartier, une enquête entomologique sera réalisée le :

Mardi 9 juin 2026

par l'opérateur de lutte antivectorielle ALTOPICTUS sur demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bretagne et en collaboration avec la mairie de Cesson-Sévigné.

L'objectif de cette enquête est d'évaluer la présence du moustique tigre et son rayon d'implantation dans la commune, afin de mettre en œuvre des mesures de lutte proportionnées à la situation locale (de la surveillance à la tentative d'éradication).

Le moustique tigre *Aedes albopictus*, vecteur potentiel du chikungunya, de la dengue et du Zika, fait l'objet d'une surveillance par l'ARS Bretagne. En effet, une fois installé, ce moustique très agressif génère une très forte nuisance.

Cette espèce ne se déplaçant que sur de courtes distances (quelques centaines de mètres), il est fort probable qu'il ait pondu dans des gîtes larvaires – lieux de ponte et de développement des larves – présents sur les parties extérieures de votre domicile (jardins, balcons, etc.) et du voisinage. Ces gîtes sont artificiels : vase, pot, fût, bidon, arrosoir, etc.

L'enquête entomologique consistera en une visite rapide des extérieurs de votre habitation pour identifier et neutraliser tous les récipients pouvant contenir de l'eau. Vous pouvez nous aider à limiter l'implantation et la prolifération du moustique tigre, pour cela :

- Participez à la surveillance communautaire en photographiant tout moustique tigre observé et en le signalant sur ce site : [https://signalement-moustique.anses.fr/signalement\\_albopictus/](https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/)
- Débarrassez-vous des récipients non utilisés et assurez-vous que ceux que vous souhaitez conserver soient à l'abri de la pluie ;
- Veillez à vider intégralement tous les récipients contenant de l'eau au moins une fois par semaine ;

- Fermez hermétiquement (avec un élastique et un tissu) les ouvertures des bidons de récupération d'eaux de pluies, pour empêcher les moustiques de venir y pondre.

Par ces gestes simples, vous pouvez réduire considérablement les possibilités d'installation d'*Aedes albopictus*. Pour de meilleurs résultats vous pouvez également conseiller à vos voisins de suivre ces mêmes recommandations.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous rendre sur le site de l'ARS <https://www.bretagne.ars.sante.fr/la-lutte-antivectorielle>.

Il est possible qu'ils n'aient pas le temps de passer dans toutes les maisons de la zone sur le temps imparti.

Nous vous remercions d'avance pour votre prochain accueil lors de leur intervention et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Pour le Maire, par délégation,  
l'Adjoint au Maire chargé du développement durable,  
du cadre de vie et de la voirie

Yannick GABORIEAU

P. o